

François promet les unions civiles d'homosexuels : la Secrétairerie D'Etat confirme

Publié le 5 novembre 2020
6 minutes

Une note, adressée à tous les nonces par la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège, vient confirmer les propos tenus par le pape François dans le documentaire "Francesco" au sujet des unions civiles entre homosexuels. Elle confirme par là-même la grave opposition du pape régnant à ses deux prédécesseurs immédiats. Et à travers eux, à la doctrine catholique pérenne.

La note adressée aux nonces par la Secrétairerie d'Etat a été publiée par Mgr Franco Coppola, nonce au Mexique, sur son compte Facebook. Contacté par l'agence cath.ch, le nonce a confirmé qu'il s'agissait d'un document émanant de la Secrétairerie d'Etat. Deux autres nonciatures, dont celle de France, ont confirmé avoir reçu cette note, selon I.Media..

Que dit la note de la Secrétairerie d'Etat ?

Ce texte propose « quelques éléments utiles » pour donner « une compréhension adéquate des paroles du Saint-Père » citées dans le documentaire. Elle commence par donner la genèse des propos entendus dans le film, genèse qui était déjà à peu près connue.

Les propos du pape dans "Francesco" ont ainsi été tirés de deux entretiens différents. Une première réponse concerne le respect et l'attention pastorale vis-à-vis des homosexuels en général, et dans la famille en particulier. François se réfère au § 250 d'*Amoris laetitia*, comme le souligne le texte.

Le pape répond ensuite à une question sur son opposition, en tant qu'archevêque de Buenos Aires, à une loi sur « l'égalité des mariages des couples de même sexe ». François s'était alors opposé à cette appellation. Il dit qu'il est « incongru de parler de mariage homosexuel ». Il a d'ailleurs répété la même chose dans son livre-entretien avec Dominique Wolton : *Rencontres avec Dominique Wolton, Politique et société*, Editions de l'Observatoire/Humensis, 2017, pp. 321-322.

Mais ce qui est nouveau, c'est ce qu'il ajoute ensuite. Comme l'explique la note, « dans le même contexte, il avait parlé du droit de ces personnes à avoir une certaine couverture juridique : "ce que nous devons faire, c'est avoir une loi de coexistence civile ; elles ont le droit d'être couvertes légalement. J'ai défendu cela." »

Le texte rappelle que François avait dit quelque chose de semblable dans un entretien en 2014 : « Le mariage est entre un homme et une femme. Les Etats laïcs veulent justifier les unions civiles afin de réglementer diverses situations de cohabitation, poussés par la demande de réglementer les aspects économiques entre les personnes, comme la garantie des soins de santé. Il s'agit d'accords de cohabitation de différentes natures, dont je ne saurais donner une liste des différentes formes. Il faut voir les différents cas et les évaluer dans leur variété. »

La note conclut : « Il est donc clair que le pape François a fait référence à certaines dispositions étatiques, et certainement pas à la doctrine de l'Eglise, qui a été réaffirmée à maintes reprises au fil des années. »

La note cherche à noyer le poisson, mais elle confirme la gravité des propos

Mgr Marcello Semeraro avait déjà essayé de dire que le pape François n'avait pas touché à la doctrine. Mais il concédait ensuite que cette doctrine, heureusement, avait beaucoup changé, parce que l'Eglise a beaucoup changé, du fait que le monde a beaucoup changé... La note, elle, dit simplement que le pape n'a pas modifié la doctrine sur le mariage.

Mais le problème n'est pas là. Il est dans le fait que, ce que le cardinal Jorge Bergoglio, archevêque de Buenos Aires, a défendu en 2010, avait été nettement condamné par le pape Jean-Paul II, dans un texte publié en 2003. Ce document avait été préparé par le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, un certain Joseph Ratzinger, qui était pape en 2010 sous le nom de Benoît XVI.

Un précédent article a donné la conclusion de ce texte intitulé : *Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles*. Cette conclusion dit ceci :

« L'Eglise enseigne que le respect envers les personnes homosexuelles ne peut en aucune façon conduire à l'approbation du comportement homosexuel ou à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles. (...) Reconnaître légalement les unions homosexuelles ou les assimiler au mariage, signifierait non seulement approuver un comportement déviant, et par conséquent en faire un modèle dans la société actuelle, mais aussi masquer des valeurs fondamentales qui appartiennent au patrimoine commun de l'humanité (n° 11). » (C'est nous qui soulignons en italique.)

Il est précisé au n° 10 que : « Si tous les fidèles sont tenus à s'opposer à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles, cette responsabilité incombe en particulier aux hommes politiques catholiques en raison de leur charge propre. » Il en résulte que « le parlementaire catholique a le devoir moral d'exprimer clairement et publiquement son désaccord et de voter contre ce projet de loi » sur les unions homosexuelles. « Accorder le suffrage de son vote à un texte législatif aussi nuisible pour le bien commun de la société serait un acte gravement immoral » est-il conclu.

Dans le documentaire - qui n'est ni un acte magistériel, ni un acte officiel - le pape François défend la légalisation des unions homosexuelles, et il dit qu'il la défend depuis des années. Cela a été confirmé par un article de Mgr Hector Aguer, ancien archevêque de La Plata, en Argentine, paru sur InfoCatolica le 28 octobre dernier. Mgr Aguer a révélé qu'au cours d'une réunion plénière des évêques argentins, le cardinal Bergoglio avait proposé de reconnaître les unions civiles de personnes de même sexe. Mais la majorité avait repoussé la proposition.

Le documentaire "Francesco", primé par le Vatican, est diffusé dans le monde entier. Il encourage, par la bouche du pape, à accepter les unions civiles entre homosexuels, et par conséquent, il encourage les hommes politiques catholiques à soutenir des lois en ce sens.

Il faut maintenant que la Secrétairerie d'Etat veuille bien expliquer comment un acte, désigné comme « gravement immoral » en 2003 par un texte de la Congrégation pour la doctrine de la foi, est devenu aujourd'hui un acte bon, puisque ce « doit être fait », selon le pape régnant.

Les paroles de François dans le documentaire sont, au sens strict, un scandale : scandale très grave, car il émane de la chaire de Pierre.

Sources : [FSSPX.Actualités](#) - Facebook (Mgr Coppola)/InfoCatolica/cath.ch